

Séance du Conseil général du mardi 6 novembre 2018

Réponse à la question écrite n° 39 du groupe Haute-Sorne Avenir

Intitulée : " Pollution Tabeillon"

Un rappel de la sous-question posée, est fait point par point, et souligné avant la réponse.

- 1) Résultats discussion du Conseil communal quant à l'article du QJ du 20.8.18 ; mesures prises : l'Office cantonal de l'Environnement (OFENV) a ouvert une enquête immédiatement après la découverte de cette pollution, dès lors c'est cette autorité uniquement qui gère ce cas et aucune autre communication n'est possible.
- 2) Résultats analyses ; produits concernés : cf. 1)
- 3) Etat de l'enquête : cf. 1)
- 4) Conséquences pour :
 - le Tabeillon : dégradation de l'ichtyo-faune ; OFENV se prononcera sur les mesures éventuelles;
 - la population : pas de danger sanitaire quant à l'eau potable
 - les privés à l'origine de la pollution : cf. 1).
- 5) Procédure du conseiller communal en cas de pollution : selon le type de pollution, avertir l'Office de l'Environnement, le Service Cantonal des Affaires Vétérinaires, éventuellement le SIS et ou la Police cantonale ; avec ces instances, décider des mesures à prendre et des communications à faire.
- 6) Comment la communication a-t-elle été gérée : le conseiller communal en charge des services communaux (PGE/PGA) a choisi d'informer immédiatement par les réseaux sociaux, espérant atteindre le maximum d'audience immédiate, afin d'arrêter une pollution qui était peut-être faite par des personnes, sans qu'elles s'en rendent compte (en effet, tous les dépotoirs ne sont pas reliés au SEDE) ; pour les besoins de l'enquête en fonction de ce cas particulier, il eut peut-être été préférable de ne pas communiquer.
- 7) Procédure pour le citoyen qui constate une pollution : avertir sans délai l'autorité communale, éventuellement directement la Police cantonale.
- 8) Moyens de communication du CC en cas de nouvelle pollution : cf. 5) ci-dessus.
- 9) Comment le Conseil communal compte prévenir ce type de pollutions à l'avenir : établissement d'un tous ménage pour toute la Haute-Sorne, afin de sensibiliser la population des divers risques de pollutions existantes ; publication de ce tous ménages sur le site communal.